



Au **Lac de Naussac** plusieurs activités nautiques se pratiquent :

- soit avec son propre matériel ;
- soit avec du matériel loué ;
- soit en autonomie ;
- soit avec un professeur (cours individuels ou collectifs - stages).

- Activités pratiquées : planche à voile, canoë, kayak, catamaran, optimist, paddle, barques et kite-surf...
- Locations proposées : planche à voile, canoë, kayak, catamaran, optimist, paddle, bateau électrique, wing foil, pédalo.

Sur la **rivière Allier**, plusieurs activités d'eau vive se pratiquent :

- soit en autonomie avec son matériel ;
- soit encadrées.

Activités pratiquées : rafting, canoë, hydrospeed, rando-canoë, canyoning.

Sur le **petit lac** : locations proposées de pédalos, baignade surveillée du 10/07 au 20/08, du lundi au samedi, de 13h à 18h et le dimanche de 13h30 à 18h.

ACTIVITÉS NAUTIQUES

Bases nautiques RONDIN PARC
Palhères (côte sauvage) / Naussac (rive droite) 48300 Langogne
04 66 69 50 46 <https://www.rondinparc.com>

Tarifs des locations - réservation obligatoire	1h	3h
Paddle	18 €	/
Canoë / Kayak	20 €	/
Planche à voile	25 €	/
Paddle géant (4/7 places)	60 €	
Pédalo (5 places)	22 €	/
Bateau électrique (sans permis 5 places)	40 €	110 €
Catamaran (Hobbie cat 15)	45 €	/
Catamaran (Hobbie cat Teddy 14)	40 €	/
Wing Surf / Wing Foil	35 € / 55 €	/
Stages Optimist (Base du Rondin) - réservation obligatoire	3 jours	5 jours
2h / jour : 3 jours : lundi, mardi, mercredi max. 10 pers. / Inscription le dimanche soir au plus tard.	110 €/pers.	/
2h / jour : 5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi max. 10 pers. / Inscription le dimanche soir au plus tard.	/	150 €/pers.
Stages Planche à voile et Catamaran	3 jours	5 jours
2h / jour : 3 jours : lundi, mardi, mercredi max. 10 pers. / Inscription le dimanche soir au plus tard.	130 €/pers.	/
2h / jour : 5 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi max. 10 pers. / Inscription le dimanche soir au plus tard.	/	160 €/pers.
Ecole de voile - sur inscription	Pour enfants et adultes. De mai à Octobre.	



Régates sur le Lac de Naussac

Organisées par le Club Nautique

- **7 et 8/6** – WETA-NAUSSAC : trimaran en solo ou en double.
- **19, 20 et 21/07** - Régate CATA NAUSSAC : National Class A Classic catamaran de 5.50 m. en solitaire.
- **15/08** - Régate LES 6 HEURES DE NAUSSAC : Régate tous supports



ACTIVITÉS D'EAU VIVE

Legrand Plein Air

Pomeyrols 48300 Naussac-Fontanes

04 66 69 14 04 <https://www.rafting-canyon.com/>

Sortie encadrée - Avril à Octobre - Rafting, Canoë gonflable	Journée	½ journée
Les parcours sur l'Allier : 50 km de rivière de Langogne à Prades. - de Langogne à St-Etienne du Vigan : 5 km, classe II : découverte - de St-Etienne du Vigan au Pont de Jonchère : 6 km, classe III et IV : sportif - du Pont de Jonchère à Chapeauroux : 12 km, classe III, IV et V : sportif - de Chapeauroux à Alleyras : 20 km, classe II et III : découverte - de Monistrol d'Allier à Prades : 12 km, classe III : découverte et sportif	65 €/pers. parcours découverte 75 €/pers. parcours sportif	55 €/pers. parcours découverte
Pour ces activités d'eaux-vives prévoir son maillot de bain, chaussures couvertes types tennis, attaches lunettes au besoin et K-way. Le pique-nique, non fourni, sera à conditionner dans des bidons étanches, alors pensez pratique et incassable car ça va secouer ! Suivant les parcours choisis, en fonction des niveaux d'eau, le transport peut varier de 15 à 50 minutes.		
Hydro Speed	Par Pers.	
Découverte	45 € ½ journée	
Sportif	60 € ½ journée	
Canyoning	Par pers.	Par pers.
Lieu de pratique : Gorges du Chassezac, de la Borne...	60 € journée	45 € ½ journée
Suivant les parcours choisis, en fonction des niveaux d'eau, le transport peut varier de 15 à 50 minutes.		





ACTIVITÉS D'EAU VIVE

BORN 2 AVENTURE

500 Route Des Chambons - 07590 Borne
07 62 94 69 65 – <https://www.born2aventure.com>

Sortie encadrée - Canyon : gorges du Chassezac et de la Borne	
Canyon DÉCOUVERTE Pour les petits aventuriers à partir de 10 ans et plus ! C'est comme une introduction en douceur au canyoning.	À partir de 45 €
Canyon AVENTURE Préparez-vous à des sensations fortes modérées : glissez sur des toboggans épiques, faites des sauts dignes d'un super-héros, plongez dans des vasques tumultueuses et défiez les roches avec une audace mesurée.	À partir de 50 €
Canyon SPORTIF Plongez dans l'action avec nos parcours sportifs, conçus pour les aventuriers dynamiques et sportifs, amateurs de sensations fortes ! Dans cet univers palpitant, chaque virage réserve une nouvelle dose d'adrénaline. Affrontez des toboggans vertigineux, réalisez des sauts audacieux, traversez des vasques tumultueuses et défiez les passages spéléo avec détermination.	À partir de 62 €



Règlementation sur l'Allier :

Sur l'Allier et ses affluents la pratique des sports d'eaux vives est réglementée par : l'arrêté Préfectoral D2-B1/96/172 b.

- **Extraits :** horaires de navigation autorisés : de 10h à 18h30 ; période de navigation autorisée : du 1er avril au 14 octobre inclus ; points d'embarquement et de débarquement : les mises à l'eau ou les sorties d'eau des embarcations de toute nature ne pourront s'effectuer qu'aux emplacements signalés par des panneaux spécifiques.
- **Consignes générales :** difficultés de navigation allant de la classe I (facile), à la classe IV (très difficile). Ne naviguez jamais seul / Portez des équipements de sécurité : gilets de sauvetage, casques, ... / Respectez les pêcheurs / Respectez la faune, la végétation et les berges / N'abandonnez pas vos détritiques / N'allumez pas de feux / Attention, le camping sauvage est interdit sur la plupart des communes du territoire.



Constater, connecter, signaler

Soyez acteur de la qualité vos sites de pratiques !

Suricate permet de signaler les problèmes que vous rencontrez quand vous pratiquez. Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants... Remplissez le formulaire, localisez le problème et envoyez. Votre signalement sera traité par le réseau Suricate animé par le Pôle ressources national des sports de nature du ministère chargé des Sports.

<https://sentinelles.sportsdenature.fr/> et application mobile